

## **Communiqué du CRef (Conseil des Recteurs francophones) - 06.09.2021**

### **Une évolution positive du décret paysage**

Le Conseil des Recteurs francophones a pris connaissance du projet de réforme du décret paysage approuvé, sur proposition de la Ministre de l'enseignement supérieur, par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Même si ce projet ne rencontre pas toutes les demandes qu'il avait formulées, le CRef se félicite de l'évolution envisagée dans la mesure où elle est de nature à mieux structurer le parcours de l'étudiant·e et à clarifier les conditions de finançabilité des étudiant·e·s.

Le CRef se réjouit également que, grâce aux moyens complémentaires dégagés au bénéfice des établissements d'enseignement supérieur, des mesures de renforcement de l'aide à la réussite pourront être mises en place. Une amélioration des taux de réussite reste un défi majeur pour les années à venir, ce qui nécessitera des efforts de toutes les parties concernées.

Après deux années perturbées et à l'amorce d'une année incertaine, mais convaincues qu'il est essentiel de soutenir la réussite des étudiants et de structurer leurs études dans un cadre clair, les Universités sont prêtes à mettre en œuvre cette réforme du décret Paysage dès la rentrée de septembre 2022.